

taires parus dans la presse selon lesquels le gouvernement approuvait les règlements que le gouvernement de la Saskatchewan a annoncés dernièrement, je tiens à dire que ce point de vue s'appliquait à une entente antérieure. Maintenant que le gouvernement de la Saskatchewan a jugé bon d'inclure les permis de vente dans ce règlement et qu'il a aussi annoncé la promulgation d'un décret ministériel relatif aux prix minimums, la question de la constitutionnalité de ces règlements se pose de façon générale et on la réexamine en ce moment.

Je pourrais ajouter, pour votre gouverne, que les règlements n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier et qu'il y a eu dernièrement des discussions à ce sujet avec le gouvernement de la Saskatchewan, aux échelons ministériels et administratifs. Elles se poursuivront après l'audience publique que doivent tenir le 8 décembre à Regina les fonctionnaires de la Saskatchewan.

M. Burton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il demandé l'intervention fédérale ou l'intervention fédérale-provinciale dans la création d'une commission d'exportation de la potasse? Le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan ont-ils eu des entretiens à ce sujet?

L'hon. M. Pepin: Comme je l'ai déjà dit, c'est là une manière d'aborder la question. J'ignore s'il y a eu des entretiens officiels entre Ottawa et le gouvernement de la Saskatchewan à propos de cette méthode en particulier.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES DOSSIERS CONFIDENTIELS SUR LES MALADIES CONTAGIEUSES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il reçu des plaintes, par écrit ou oralement, sur l'insouciance extrême de ceux à qui l'on a confié les dossiers hautement confidentiels sur les maladies contagieuses, insouciance qui permettait des fuites pouvant avoir des résultats désastreux et des conséquences graves pour les victimes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Cela relève-t-il de mon ministère ou du Bureau fédéral de la statistique?

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'ai une question...

M. Rynard: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le sujet relève

des services du ministre, et particulièrement du Bureau fédéral de la statistique, le ministre aurait-il la bonté d'examiner l'affaire et de répondre demain? Si oui, je serai satisfait.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé une question et le ministre y a répondu d'une certaine manière. Il ne nous reste que quelques instants. J'avais espéré que deux ou trois députés pourraient poser des questions.

M. Rynard: Il ne me faudra pas plus d'une minute pour demander au ministre s'il serait disposé à rappeler au premier ministre sa remarque bien connue, selon laquelle il n'appartient pas au gouvernement de fureter dans les chambres à coucher des Canadiens.

L'INDUSTRIE

LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES À L'ENDROIT DES ATELIERS CANADIENS

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle concerne un problème grave et immédiat qui se pose aux fabricants canadiens de machinerie du fait qu'ils ne peuvent présenter des soumissions pour des projets canadiens à cause des règles du financement international, qui exigent que le matériel soit acheté exclusivement du pays qui assure le financement. Le ministre nous dirait-il si son ministère prend des mesures pour réagir contre ces pratiques discriminatoires à l'endroit des fabricants canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Lorsque le gouvernement fédéral aide à la réalisation d'un projet, nous faisons de notre mieux pour que les fabricants canadiens puissent soumissionner. Par exemple, on a suggéré...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre pourrait peut-être poursuivre sa réponse une autre fois. La période des questions est à peu près expirée. J'ai interrompu le député de Saint-Jean-Lancaster qui avait la parole. Il faut lui permettre de poser sa question.

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LES CORPORATIONS

LA DOCUMENTATION RELATIVE AU BILL MODIFICATEUR

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question très importante à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre peut-il nous dire si on a demandé à certains de ses fonctionnaires de préparer eux-mêmes ou avec d'autres une documentation relative